

PRENOM NOMFAMILLE  
ADRESSE  
VILLE PR CODE POSTAL

### Besoin d'aide?

Communiquez avec :  
Centre bancaire : CTR BANC DES  
FORGES ET CHAMPLAIN  
Numéro de téléphone : 1 800 465-3863  
Site web : [www.cibc.com](http://www.cibc.com)

### Sommaire de vos placements

	Valeur du compte (\$) au 1 oct. 2023	Valeur du compte (\$) au 31 déc. 2023
Compte(s) enregistré(s)		
CELIAPP de placement CIBC 1000000000	0,00	1 498,60
<b>Valeur totale</b>	<b>0,00</b>	<b>1 498,60</b>
<b>Valeur totale de tous les comptes*</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 498,60 \$</b>

\* Sauf indication contraire, toutes les valeurs sont indiquées en dollars canadiens.

Taux de change du dollar US au 31 déc. 2023  
1 \$ US = 1.3250 \$ CA

### Nouveautés

La date limite de cotisation REER arrive rapidement. Pour demander une déduction d'impôt pour 2023, communiquez avec votre conseiller pour cotiser d'ici le 29 février 2024.

La nouvelle limite de cotisation CELI pour 2024 est de 7 000 \$, plus tous droits inutilisés de cotisation des années précédentes. Communiquez avec votre conseiller pour ouvrir un compte d'épargne libre d'impôt et pour faire une cotisation.

Vous achetez votre première maison ? Renseignez-vous sur le nouveau Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Il s'agit d'un nouveau régime enregistré libre d'impôt conçu pour aider les résidents canadiens à épargner pour leur premier achat admissible. Les cotisations admissibles sont déductibles d'impôt et les retraits pour l'achat d'une maison admissible ne sont pas imposables.



Réglémentée par OCRI  
Organisme canadien de réglementation  
des investissements

## Mentions juridiques et divulgations

---

Il vous incombe de lire les renseignements contenus dans le présent relevé de compte et de nous signaler dès que possible toute erreur, tout renseignement manquant ou toute opération au compte non autorisée. Si vous n'avez signalé aucun problème dans les 45 jours suivant la réception du présent relevé, nous considérerons que vous autorisez toutes les opérations qui y figurent. Nous nous réservons le droit de modifier le présent relevé pour corriger des erreurs ou ajouter des renseignements manquants.

Les comptes des clients sont protégés par le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI), dans des limites précises. Les clients titulaires d'un compte au Québec ne sont généralement pas couverts par le FCPI. Pour en savoir plus, consultez la directive relative à la couverture du FCPI à l'adresse [www.fcpi.ca](http://www.fcpi.ca). Vous pouvez aussi communiquer avec le FCPI au 1 866 243-6981.

Plans de placements périodiques : Vous pouvez consulter et télécharger la version la plus récente de l'Aperçu du fonds à l'adresse [www.cibc.com/fondsmutuels](http://www.cibc.com/fondsmutuels). Sous Rapports et gouvernance, sélectionnez « Pour en savoir plus ». Vous pouvez aussi consulter ces documents sur le site Web du SEDAR : [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Pour obtenir gratuitement un exemplaire imprimé de ces documents, communiquez avec votre représentant en fonds communs de placement ou appelez Placements CIBC inc. au 1 800 465-3863.

Tous les actifs sont détenus par Placements CIBC inc. en sa qualité de propriétaire apparent, et tous les actifs de régime enregistré sont détenus par la Compagnie Trust CIBC en sa qualité de fiduciaire.

Les Certificats de placement garanti CIBC et Épargne CIBC sont admissibles à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Les opérations sur titres sont déclarées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) une fois par an. Conservez ce relevé en main pour des fins d'impôt sur le revenu. TPS/TVH/TVQ #89103 6717 RT0001.

Placements CIBC inc., 81 Bay Street, 11th Floor, Toronto ON, M5J 0E7, ou composez le 1 800 465-3863.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.

## Votre CELIAPP de placement CIBC 1000000000

## Variation de la valeur du compte

	Période courante : du 1 oct. au 31 déc. 2023	Cette année : du 1 janv. au 31 déc. 2023	Depuis la création : 21 déc. 2023
Valeur d'ouverture du compte (\$)	0,00	0,00	0,00
Dépôts, transferts entrants, ajustements de crédit (\$)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Retraits, transferts sortants, ajustements de débit (\$)	0,00	0,00	0,00
Variation de la valeur du compte (\$)	(1,40)	(1,40)	(1,40)
<b>Valeur de fermeture du compte (\$)</b>	<b>1 498,60 \$</b>	<b>1 498,60 \$</b>	<b>1 498,60 \$</b>

La variation de la valeur du compte est le montant en dollars par lequel la valeur de votre compte a augmenté ou diminué. Ce montant tient compte des critères suivants : les dépôts ou les transferts entrants, les retraits ou transferts sortants, les intérêts reçus, les frais d'administrations et d'opérations, les fluctuations des marchés, les espèces réinvesties et les distributions en espèces.

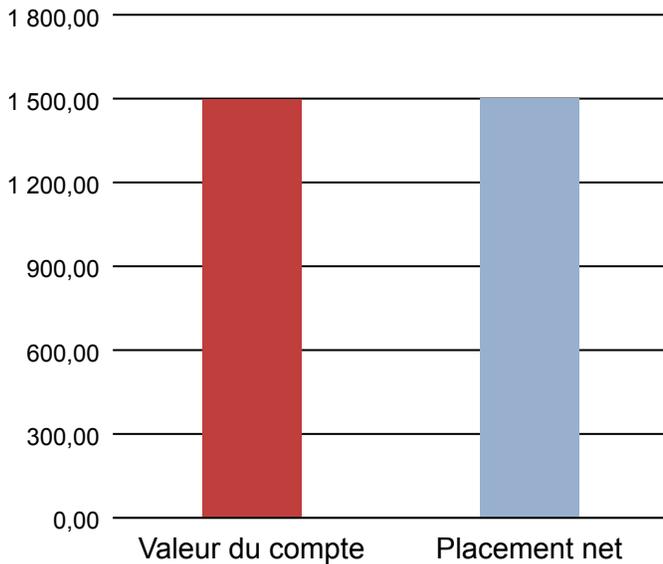
## Votre rapport de rendement au 31 déc. 2023

Cumul annuel 1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le 21 déc. 2023
(0,12) %	-	-	-	(0,12) %

Les pourcentages figurant dans ce tableau sont vos taux de rendement individuels, calculés à l'aide d'un taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie, après prélèvement des frais. Le calcul tient compte du rendement des placements dans votre compte, y compris les gains et les pertes réalisés ainsi que non réalisés. Il tient également compte de tout revenu provenant de ces placements, ainsi que de tout dépôt ou retrait effectués de votre compte. Communiquez avec votre conseiller pour en savoir plus sur ce calcul.

Votre CELIAPP de placement CIBC 1000000000

Analyse de la valeur du compte



	31 déc. 2023
<b>Valeur du compte</b>	<b>1 498,60 \$</b>
<b>Placement net</b>	<b>1 500,00 \$</b>

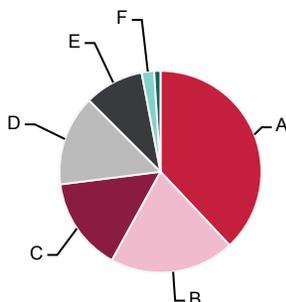
Renseignements sur votre profil

Voici les renseignements que nous avons dans nos dossiers pour ce compte. En cas de changement, communiquez avec votre conseiller ou composez le 1 800 465-3863.

Profil de risque:	Moyenne
Horizon de placement:	Plus de 10 ans
Besoins et objectifs en matière de placements:	Revenu
Revenu annuel brut:	30 000,00 \$
Valeur nette personnelle:	6 000,00 \$

## Votre CELIAPP de placement CIBC 1000000000

## Répartition de vos placements au 31 déc. 2023



	Catégorie d'actif	Valeur du compte (\$)	Pourcentage du portefeuille (%)
● A	Revenu fixe canadien	569,47	38,00
	Titres		
● B	internationaux à revenu fixe	299,72	20,00
● C	Actions internationales	224,79	15,00
● D	Actions américaines	217,30	14,50
● E	Actions canadiennes	142,37	9,50
● F	Équivalents de trésorerie	29,97	2,00
● G	Autres	14,99	1,00
	<b>Total</b>	<b>1 498,60</b>	<b>100,00 %</b>

\* Remarque : Les valeurs inférieures à 2 % sont regroupées et affichées comme « Autres ».

## Avoirs en dollars canadiens au 31 déc. 2023

	Parts ou quantité	Coût comptable (\$)*	Prix par part (\$)	Valeur marchande (\$)
<b>Espèces</b>				
Solde en espèces	-	0,00	-	0,00
<b>Fonds communs de placement</b>				
SOL ÉQUIL DE REVENU INTELLI CIBC(CIB220)	138,6527	1 500,00	10,8083	1 498,60
<b>Total en \$ CA</b>		<b>1 500,00 \$</b>		<b>1 498,60 \$</b>

\* Le coût comptable est le montant total payé pour acheter un titre, y compris les frais d'opérations relativement à l'achat, rajusté en fonction des distributions réinvesties, des remboursements de capital et des réorganisations. Le coût comptable est fourni pour vous aider à calculer vos gains et vos pertes, mais la pertinence de ces montants aux fins de l'impôt n'est pas garantie. Par exemple, si vous détenez des parts d'un fonds identique dans plus d'un compte non enregistré, vous devez tenir compte de toutes ces parts quand vous calculez le coût comptable de chaque fonds identique.

## Votre CELIAPP de placement CIBC 1001952434

## Avoirs en dollars US au 31 déc. 2023

	Parts ou quantité	Coût comptable (\$)*	Prix par part (\$)	Valeur marchande (\$)
<b>Espèces</b>				
Solde en espèces	-	0,00	-	0,00
<b>Total en \$ US</b>		<b>0,00 \$</b>		<b>0,00 \$</b>

## Renseignements supplémentaires sur le compte

	Période actuelle (\$)	Cumul annuel (\$)	Depuis la création (\$)
<b>Montants de participation au CELIAPP (y compris les cotisations et les transferts d'un REER)</b>	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>Retraits</b>	0,00	0,00	0,00

Pour les comptes enregistrés, vous êtes entièrement responsable de vous assurer que les cotisations (y compris les transferts d'un REER, si votre compte est un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété) ne dépassent pas les plafonds en vertu des lois fiscales applicables et pour les impôts imputés sur l'excédent des limites.

## Activité du compte – en dollars canadiens du 1 oct. au 31 déc. 2023

Date	Activité	Description	Parts ou quantité	Prix par part (\$)	Montant (\$)
1 oct. 2023	-	Solde d'ouverture en espèces	-	-	0,00
27 déc. 2023	Dépôt		-	-	1 500,00
29 déc. 2023	Achat	SOL ÉQUIL DE REVENU INTELLI CIBC CIB220	138,6527	10,8184	(1 500,00)
31 déc. 2023	-	Solde de clôture en espèces	-	-	0,00

## Votre CELIAPP de placement CIBC 1000000000

## Activité du compte – en dollars US du 1 oct. au 31 déc. 2023

Date	Activité	Description	Parts ou quantité	Prix par part (\$)	Montant (\$)
1 oct. 2023	-	Solde d'ouverture en espèces	-	-	0,00
31 déc. 2023	-	Solde de clôture en espèces	-	-	0,00

## Frais annuel et tout autre type de rémunération

## Frais que vous nous avez payés

Frais d'opérations et de tenue de compte

Total des frais d'opérations et de tenue de compte

0,00 \$

Question : Que sont les frais de tenue de compte?

Réponse : Les frais de tenue de compte sont les frais associés aux activités administratives qui ne sont pas liées aux opérations de négociation dans le compte. Ces frais varient en fonction du type de compte, des placements et du type d'activités effectuées dans votre compte.

Frais de transaction du compte

Total des frais de transaction du compte

0,00 \$

Que sont les frais de transactions?

Réponse : Les frais de transactions sont les frais engagés au moment de l'achat et de la vente des titres. Ils comprennent la rémunération et d'autres coûts, ainsi que des paiements que le courtier reçoit pour son travail à l'égard du traitement de ces transactions.

**Total des frais que vous nous avez payés**
**0,00 \$**

## Frais payés par des tiers en rapport avec votre compte

Commissions de suivi\*

0,00 \$

Des frais de régimes enregistrés peuvent également s'appliquer.

Frais annuels d'administration de compte : 12 \$ par compte, plus les taxes applicables sur les comptes REER. Les frais sont payables deux fois par année et déduits de votre compte.

**Total des frais payés par des tiers en rapport avec votre compte**
**0,00 \$**

Frais de retrait : 10 \$ par compte, plus les taxes applicables, pour les comptes REER et REEE. Dans le cas d'un compte REEE, les frais de retrait ne sont pas facturés si vous présentez la preuve que les fonds sont destinés à des fins d'études.

\* Nous avons reçu des commissions de suivi basées sur les titres que vous possédiez pendant la période de 12 mois couverte par ce relevé. Les fonds de placements versent des frais aux gestionnaires pour la gestion de leur fonds. Les gestionnaires nous versent des commissions de suivi pour les services et conseils que nous vous offrons. Le montant de la commission de suivi dépend de l'option de frais de souscription que vous avez choisie lors de votre achat du fonds. La commission de suivi ou les frais de gestion ne vous sont pas directement imputés. Cependant, ces frais peuvent diminuer le rendement des fonds. Les renseignements sur les frais de gestion et autres frais associés à vos fonds d'investissement figurent dans le prospectus ou l'aperçu du fonds de chaque fonds.

Frais de clôture : 40 \$ par compte, plus les taxes applicables.

Prenez note que si les parts du Fonds marché monétaire en dollars US CIBC constituent les seuls avoirs dans le compte, tous les frais mentionnés ici sont à payer en dollars américains.

**Remarques**

---

CETTE PAGE EST LAISSÉE VIDE INTENTIONNELLEMENT



CB 924809

## Important : Rappel annuel aux investisseurs

Pour prendre des décisions de placement éclairées, il est important de comprendre le fonctionnement des fonds communs de placement. Nous préparons plusieurs documents pour vous tenir informé.

### Rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, vous avez le droit de recevoir la version imprimée des rapports de la direction sur le rendement du fonds annuel et intermédiaire (appelés *RDRF*) et les états financiers des fonds dans lesquels vous investissez, pour les périodes se terminant le 31 décembre et le 30 juin.

**Si vous nous aviez déjà donné vos instructions sur la manière dont vous souhaitez recevoir les RDRF ou les états financiers, ces instructions seront conservées dans votre dossier tant que vous détiendrez des parts des fonds ou jusqu'à ce que vous nous fassiez parvenir de nouvelles instructions. Pour modifier vos instructions, appelez-nous sans frais au 1 800 465-3863, envoyez-nous un courriel à [info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com) ou adressez-vous à votre conseiller.**

### Aperçu du fonds

Vous avez également le droit de recevoir le dernier Aperçu du fonds déposé pour les fonds dont vous détenez des parts. Ce document est préparé pour chaque catégorie de chaque fonds au moins une fois par année.

Si vous achetez des parts d'un fonds commun de placement dans le cadre d'un plan de placements périodiques CIBC (appelé le *plan*), vous recevrez l'Aperçu du fonds de chaque catégorie de parts applicable du fonds lorsque vous établissez le plan. Toutefois, vous ne recevrez pas les aperçus du fonds lorsque vous achèterez par la suite la même catégorie de parts du même fonds aux termes de ce plan, à moins d'avoir demandé de recevoir les aperçus du fonds au moment où vous avez effectué votre placement initial dans le plan de placements périodiques ou d'avoir ultérieurement demandé de les recevoir.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de parts de fonds commun de placement, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'Aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription. Aux fins du plan, si vous n'avez pas demandé de recevoir les aperçus du fonds ultérieurs, vous aurez un droit de résolution d'un contrat de souscription de parts d'un fonds uniquement à l'égard de votre première souscription. Vous aurez aussi toujours un droit d'action en annulation ou en dommages-intérêts pour vos souscriptions initiales ou subséquentes aux termes du plan en cas d'information fautive ou trompeuse dans le prospectus simplifié ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, et ce, même si vous ne demandez pas de recevoir un exemplaire des aperçus du fonds. De plus, vous conservez le droit de mettre fin à votre plan en tout temps en fournissant au placeur principal des directives à cet égard au moins cinq jours ouvrables avant la date de placement à laquelle vous voulez que l'annulation prenne effet.

### Rendez-vous en ligne pour consulter les RDRF, les états financiers et l'Aperçu du fonds

Bon nombre d'investisseurs choisissent de réduire leur usage du papier et les coûts en consultant ces documents en ligne à l'adresse [cibc.com/fondsmutuels](http://cibc.com/fondsmutuels) sous la rubrique « Rapports et gouvernance » ou sur [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca). Pour recevoir gratuitement un exemplaire imprimé de ces documents, appelez-nous sans frais au 1 800 465-3863, envoyez-nous un courriel à [info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com) ou adressez-vous à votre conseiller.

Veuillez voir la page suivante >>

## Procédures de rachat

Nous sommes tenus de vous informer chaque année des procédures que vous devez suivre pour que nous exécutions une demande de rachat. Vous pouvez vendre une partie ou la totalité de vos parts en tout temps. Si nous recevons votre ordre à nos bureaux avant 16 h, heure de l'Est (HE), vous recevrez la valeur liquidative par part de ce jour-là. Si nous recevons votre ordre après 16 h HE, vous recevrez la valeur liquidative par part établie pour le jour ouvrable suivant. Nous transférerons ou enverrons par la poste le produit du rachat, à vous ou à votre courtier, dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'une demande de rachat complète. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de rachat, veuillez vous reporter à la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* du prospectus simplifié des Fonds mutuels et de la Famille de Portefeuilles CIBC.

## Programme de conversion automatique

La Banque CIBC a un programme qui convertit automatiquement, l'avant-dernier jour ouvrable de la semaine, les parts de catégorie A en parts de catégorie privilégiée et les parts de catégorie F en parts de catégorie Plus-F, si le montant du placement initial minimal pour les parts de catégorie privilégiée ou les parts de catégorie Plus-F d'un fonds est atteint (les *critères d'admissibilité*).

Dans le cadre du programme, la Banque CIBC convertit automatiquement les parts de catégorie A ou les parts de catégorie F détenues par les investisseurs admissibles dans un seul compte en parts de catégorie privilégiée ou de catégorie Plus-F, respectivement, du même Fonds (si les parts de la catégorie privilégiée ou de la catégorie Plus-F sont offertes par ce fonds) qui remplissent les critères d'admissibilité.

La Banque CIBC surveille également si le placement combiné dans des parts de catégorie A et de catégorie privilégiée ou des parts de catégorie F et de catégorie Plus-F du même fonds dans un seul compte respecte les critères d'admissibilité aux fins de conversion. Ces conversions seront effectuées sans que le courtier ou l'investisseur ait à effectuer l'opération et le placement de l'investisseur dans des parts de catégorie privilégiée ou des parts de catégorie Plus-F fera l'objet de frais de gestion moins élevés.

Il n'y a pas d'obligation de remettre l'Aperçu du fonds pour ces conversions. Toutefois, vous pourriez le recevoir lorsque vos parts de catégorie A ou de catégorie F sont automatiquement converties en parts de catégorie privilégiée ou en parts de catégorie Plus-F, respectivement, selon les processus suivis par votre courtier. Si votre courtier ne vous envoie pas l'Aperçu du fonds, vous pouvez demander sans frais le dernier Aperçu du fonds déposé pour la catégorie de parts en question en nous appelant au 1 800 465-3863 ou en nous envoyant un courriel à [info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com). L'Aperçu du fonds se trouve également sur le site [cibc.com/fondsmutuels](http://cibc.com/fondsmutuels) sous la rubrique « Rapports et gouvernance ». Ces documents sont également disponibles sur le site Web de SEDAR+, à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca).

Vous n'aurez pas de droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat dans le cadre de la conversion automatique des parts de catégorie A en parts de catégorie privilégiée et des parts de catégorie F en parts de catégorie Plus-F, mais vous aurez un droit d'action en dommages-intérêts ou en annulation en cas d'information fautive ou trompeuse dans l'Aperçu du fonds ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, que vous ayez demandé ou non l'Aperçu du fonds.

Nous vous remercions d'avoir investi auprès de la Banque CIBC.